

Déroulement du processus de récolte et de contrôle des signatures pour les initiatives populaires / demandes de référendum au niveau fédéral

Présentation Chancellerie fédérale Hackathon E-collecting, 1er novembre 2025, Bernerhof, Section des droits politiques, Claudio Marti



Aperçu

- Elaboration de la liste des signatures par le comité
- Récolte de signatures
- Envoi aux communes
- Contrôle de la qualité d'électeur par les communes / Renvoi à l'expéditeur
- Tri par cantons et communes, contrôle final par le comité
- Dépôt à la Chancellerie fédérale
- Décompte et contrôle par la Chancellerie fédérale
- Décision de la Chancellerie fédérale concernant l'aboutissement
- Entreposage des listes de signatures et destruction après la validation des résultats de la votation populaire par la Chancellerie fédérale



Elaboration de la liste de signatures par le comité

- Exigences légales relatives à la validité des listes de signatures pour les initiatives populaires
 : titre et texte de l'initiative, membres du comité d'initiative, date de début de la récolte des signatures, commune et canton des signataires, clause de retrait, indication sur la sanction pénale en cas de falsification de signatures
- Exigences légales relatives à la validité des listes de signatures pour les référendums : titre exact de l'acte visé, date du vote final au Parlement, commune et cantons des signataires, indication sur la sanction pénale en cas de falsification de signatures

=> Contrôle des listes de signatures par la Chancellerie fédérale avant le début de la récolte des signatures



Elaboration de la liste de signatures par le comité

Les clopennes et obupens suinnes, signataires de la présente initiative populaire, demandent que la Contrédication selan encorreates deficientes et Etat de Contrédication selant en conventes de métidement Etat de deplarestique et d'engagement pour les drois humanis. La Confédication selant des del treugager adminent pour les divisions confédication selant de la treugage adminent pour les divisions participation de la confédication selant pour les destinations la dignité et l'autodétermination du peuple palestimen.			La Constitution' est modifiée comme suit. Art 197°, ch. 177. 77. Reconnaissance de l'État de Palestine. 1. Si us reconnaissance de l'État de Palestine. 1. Si us reconnaissance de l'État de Palestine est acceptée par le peuple et les cars Soit la reconnaissance de l'État de Palestine est acceptée par le peuple et les cars Sontaires général de l'ORUI et à l'Assemblée générale des Nations Unies une déclaration en ce sans dans un délai de 1. Res 101. 1. Res 101. 1. Res 101. 1. La numéro définaté de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancel fédirate après le sorutin.			
cette demande	doit la signer personnellem ble conformément aux artic	ent. Quiconque se rer cles 281 et 282 du Co	nd coupable de	corruption active ou	t signer la présente li passive, ou altère le r	iste. Toute personne qui so résultat de la collecte de sig
		COMMUNE POLITIQUE				
Nom de famille	Prénom	Date de	nalssance	Adresse		Signature manuscrite
				_		
	_	_		1		
				1		
Comité droit int	l, Avenue du Bietschhor chaugasse 28, 8001 Zü Geneve — Greta Gysin 6 Chemin des Anémone via Naccio 2, 6614 Briss	3a, 6900 Paradiso composé des pers n 31, 1950 Sion — irich — Francesco n, Salita Monticello as, 1212 Lancy — F sago — Jovan Mari ffauserstr.15, 8000	onnes suivant Sophie Bobill (Franco) Cave 1, 6821 Rovio Raphaël Maha kesch, Via Val Zürich — Olie 14 Avenue Krie	es : Dina Bazarbo ier, Chemin du Re Illi, Via Querce 1, — Rolando Lepo im, 23A Rte du B dani 9A, 6830 Ch ier Peter, Avenue gg, 1208 Genève Savary Borioli, Alli	enard 34, 1219 Aire 6612 Ascona — Ci ri, Contrada Piazza on, 1167 Lussy-sur- iasso — Lisa Mazzi de beau-séjour 17 — Laura Riget, Via a ganna 1, 6662 Ru	atherine Day Schmid, 5. a Grande 9, 6986 Curio - -Morges — Pietro sone, 5 Av. Ernest-Pictet, 7,1206 Genève — Didier a al flume 4, 6500 Bellinz usso — Tobias Schnebli,
Cardona, Fro du Jura, 1201 Emma Liden, Majno-Hurst, 1203 Genève Pfirter, Garter — Nathalie R rue de Bâle, 1 philosophes,	strasse 6, 4133 Pratteln Joss, Kreuzwies 15, 886 201 Genève — Roxane	Sheybani, 2, chem Stolkin, Schwaneng	in du pré du d asse 9 , 3011			4, 8050 Zürich — Helena
Cardona, Fro du Jura, 1201 Emma Liden, Majno-Hurst, 1203 Genève Pfirter, Garter — Nathalie R rue de Bâle, 1 philosophes, Verissimo de	strasse 6, 4133 Pratteln Joss, Kreuzwies 15, 886 201 Genève — Roxane I 205 Genève — Philip S Freitas, Rue Philippe-Pl	Sheybani, 2, chem Stolkin, Schwaneng antamour 41, 1201	in du pré du d asse 9 , 3011			
Cardona, Fro du Jura, 1201 Emma Liden, Majno-Hurst, 1203 Genève Pfirter, Garter — Nathalie R rue de Bâle, 1 philosophes, Verissimo de	strasse 6, 4133 Pratteln Joss, Kreuzwies 15, 886 201 Genève — Roxane 205 Genève — Philip S Freitas, Rue Philippe-Planting Rue Ph	Sheybani, 2, chem stolkin, Schwaneng antamour 41, 1201 te vote.	nin du pré du c asse 9 , 3011 Genève	Bern — Burak Ür	ilū, Arminstrasse 24	4, 8050 Zürich — Helena
Cardona, Fro du Jura, 1201 Emma Liden, Majno-Hurst, 1203 Genève Pfirter, Garter — Nathalie R rue de Bâle, 1 philosophes, Verissimo de	strasse 6, 4133 Pratteln loss, Kreuzwies 15, 886 201 Genève — Roxane 205 Genève — Philip S Freitas, Rue Philippe-Pl ettera à la seriffication du droit d filiate que les	Sheybani, 2, chem stolkin, Schwaneng antamour 41, 1201 te vote.	nin du pré du c asse 9 , 3011 Genève	Bern — Burak Ür	alü, Arminstrasse 24	4, 8050 Zürich — Helena
Cardona, Fro du Jura, 1201 Emma Liden, Majno-Hurst, 1203 Genève Pfirter, Garter — Nathalie R rue de Bâle, 1 philosophes, Verissimo de	strasse 6, 4133 Pratteln loss, Kreuzwies 15, 886 201 Genève — Roxane 205 Genève — Philip S Freitas, Rue Philippe-Pl ettera à la seriffication du droit d filiate que les	Sheybani, 2, chem stolkin, Schwaneng antamour 41, 1201 te vote. personnes mentionnées de	nin du pré du c asse 9 , 3011 Genève	Bern — Burak Ür	alü, Arminstrasse 24	4, 8050 Zürich — Helena
Cardona, Fro du Jurra, 1201 Emma Liden, Majno-Hurst, 1203 Genève Pfirter, Garter — Nathalle R rue de Bâle, 1 philosophes, Verissimo de	strasse 6, 4133 Pratteln loss, Kreuzwies 15, 886 201 Genève — Roxane 205 Genève — Philip S Freitas, Rue Philippe-Pl ettera à la seriffication du droit d filiate que les	Sheybani, 2, chem stolkin, Schwaneng antamour 41, 1201 te vote.	nin du pré du c asse 9 , 3011 Genève	Bern — Burak Ür	alü, Arminstrasse 24	4, 8050 Zürich — Helena



Récolte de signatures

Où?

- Dans la rue
- Lors d'événements
- Par envoi postal en masse
- En proposant la liste de signatures à télécharger et à renvoyer gratuitement via internet

Comment?

Indication écrite de la main propre du nom, prénom et de la signature



Contrôle de la qualité d'électeur par les communes / Renvoi à l'expéditeur

La personne a-t-elle le droit de vote dans cette commune?

Les informations concernant la personne sont-elles correctes (nom, prénom, adresse, date de naissance)?

La personne n'a-t-elle pas déjà signé l'initiative / le référendum ?

Pas de vérification de l'authenticité des signatures («légalisation») MAIS : en cas de doute, les communes doivent mener des investigations (p. ex. contacter la personne)

Les communes renvoient les listes avec les signatures contrôlées à l'expéditeur (en général au comité)



Tri par cantons et par communes, contrôle final par le comité

Le comité vérifie, compte et trie les signatures par cantons et par communes



Dépôt global des signatures auprès de la Chancellerie fédérale





Décompte et contrôle par la Chancellerie fédérale

Principe du double contrôle

Les listes de signatures respectent-elles les exigences de forme ?

Pas de signatures multiples ?

Pas de suspicion d'irrégularité? (par exemple, inscriptions de la même main)

Les listes de signatures suspectes sont mises de côté et intégrées dans les plaintes pénales de la ChF (écriture similaire, signatures multiples, écritures différentes, accumulation de fausses indications?)



Décision de la Chancellerie fédérale concernant l'aboutissement





Entreposage des listes de signatures et destruction après la validation des résultats de la votation populaire par la Chancellerie fédérale





Merci beaucoup pour votre attention.